

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 6 JUIN 2011**

Séance extraordinaire des membres du conseil convoquée conformément à l'article 323 de la Loi sur les cités et villes et tenue au Centre récréatif et communautaire à 19 heures sous la présidence de monsieur Réal Rochon, maire.

PRÉSENCES :

Daniel-Luc Tremblay, Eric Ethier, Jocelyne Johnson, Michael Gainsford, Bernard Caron et Claude Blais.

Était aussi présent le directeur général M. Jean-Marie Gauthier.

La séance est ouverte, il est présentement 20 heures.

2011-06-192 ÉTUDE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts tels qu'il suit :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Demande d'estimé à Cima+
- 4- Chemin Laprise – achat de matériel
- 4-A Castors
- 4-B Dossier de l'employé 32-0013
- 5- Période de questions
- 6- Fermeture de l'assemblée

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-193

DEMANDE D'ESTIMÉ À CIMA+

ATTENDU QUE

la firme Égout de la capitale a procédé à l'auscultation des conduites et des regards d'égout sanitaire par caméra conventionnelle ;

ATTENDU QUE

le rapport a été déposé ;

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

De demander à Cima+ un estimé des dépenses pour les réparations à être effectuées aux conduites d'égout suite au rapport déposé par Égout de la Capitale.

Il est de plus résolu que ces déboursés soient imputés au programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-06-194 TRAVAUX DE VOIRIE – CHEMIN
LAPRISE**

Il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'autoriser une dépense estimée à 20 000 \$ pour achat de matériel pour la réfection du chemin Laprise.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-06-195 AUTORISATION DE DÉPENSES –
RECRÉENVIRO**

ATTENDU QUE nous avons reçu une offre de service pour la capture de castors nuisibles et le démantèlement de barrages de castors de Recréenviro ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

D'accepter l'offre de service de Recréenviro pour la capture de castors nuisibles et le démantèlement de barrages de castors à l'intersection du chemin Marks et le chemin privé de Monsieur Jean-Yves Latourelle au montant de 850 \$ plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-06-196 DOSSIER DE L'EMPLOYÉ 32-0013

ATTENDU QUE le directeur général a présenté aux membres du conseil le calcul pour fins d'emploi pour l'employé no. 32-0013 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé su conseiller Michael Gainsford et résolu,

Que le conseil accepte le calcul pour la fin d'emploi de l'employé no. 32-0013 et autorise le directeur général à demander à notre procureur de préparer les documents nécessaires.

Il est de plus résolu que les termes et conditions sont confidentielles.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-06-197 FERMETURE DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron
et résolu,

De fermer la séance extraordinaire, il est présentement 20 h 18.

Le maire

Le directeur général /
Greffier

Réal Rochon

Jean-Marie Gauthier

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Réal Rochon
Maire